



COMMUNIQUE DE PRESSE  
Lyon, le 12 mai 2020

## Nouveau thème et nouveau programme pour la Semaine pour la qualité de vie au travail du 15 au 19 juin 2020

**Face à l'épidémie de Coronavirus et en période de reprise de l'activité, le réseau Anact-Aract réoriente sa programmation autour des « 1ères leçons d'une crise ».**

Qu'est-ce qui permet à certaines entreprises d'ajuster leur mode de production en période de crise tout en préservant la santé de leurs salariés ? Quel rôle pour le management et le dialogue social dans la période actuelle ? De quelles façons relancer la dynamique sociale interne de l'entreprise pour favoriser une reprise d'activité de qualité ? Comment améliorer le travail demain ?

La Semaine pour la qualité de vie au travail 2020 est entièrement remaniée pour débattre des enseignements - transitoires ou durables - de la crise actuelle.

### Une programmation 100% digitale

La Semaine proposera des webconférences, podcasts et des récits pour partager :

- des expériences d'entreprises ;
- les résultats [des questionnaires et appels à témoignage du réseau Anact-Aract](#) ;
- des recommandations pour accompagner la phase de reprise d'activité post-confinement.

### La QVT, des repères pour progresser

Mettre chacun en position d'améliorer son travail, décroïsonner les enjeux économiques et sociaux de l'entreprise, accompagner les changements sont quelques-uns des fondamentaux de la qualité de vie au travail - au sens de l'Accord national interprofessionnel de 2013. La prochaine Semaine pour la qualité de vie au travail sera l'occasion d'échanger sur les façons de les mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de la période actuelle.

**En savoir plus** : #SQVT2020 – [consulter l'article](#). Programme en ligne dès le 25 mai sur [semaineqvt.anact.fr](http://semaineqvt.anact.fr)

### Contacts presse

Catherine Guibert - [c.guibbert@anact.fr](mailto:c.guibbert@anact.fr) - 04 72 56 13 38

Aurélie Descours - [a.descours@anact.fr](mailto:a.descours@anact.fr) - 04 72 56 13 39

---

*Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail et d'un réseau de 16 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'usager et performance.*